

Thème : Sécuriser son dossier pour une décision de justice efficace

Date : Vendredi 3 avril 2026 de 14h00 à 17h00

Lieu : La Roche-sur-Yon

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- Obtenir une décision de justice efficace quant à son exécution
- Garantir l'efficacité du titre dès l'ouverture du dossier
- Réunir les pièces, où chercher les renseignements
- Rédiger un dispositif exécutable
- Recouvrir les sommes dues au client créancier
- Savoir choisir les voies d'exécution appropriées

Méthodes mobilisées :

Programme :

1. Garantir l'efficacité du titre en amont
2. La décision de justice
3. Le recouvrement
4. L'astreinte
5. La saisie des rémunérations : une procédure ouverte aux avocats

Moyens pédagogiques :

Intervention orale interactive avec plan détaillé de l'intervention

Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Anne-Marie FREZOULS, Avocat au Barreau de Poitiers

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.